

PRODUIT HSBC N'ÉTANT PLUS COMMERCIALISÉ

HSBC Green Investment

Commercialisation sur votre contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation HSBC Assurances Vie (France)⁽¹⁾ jusqu'au 10/03/2017 à 17h00⁽²⁾.

- Titre de créance non garanti par un tiers, soumis au risque de défaut de l'émetteur HSBC France.
- Produit de placement **présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance**, destiné à des investisseurs recherchant une alternative à un investissement dynamique de type « actions ».
- Horizon d'investissement conseillé : 8 ans.
- Toute sortie anticipée, quelle qu'en soit la cause, peut entraîner une perte en capital non mesurable a priori.

Document à caractère promotionnel

(1) Voir liste des contrats en agence.

(2) Jusqu'au 18/02/2017 pour les adhésions et souscriptions. Dans la limite de l'enveloppe disponible dans notre établissement égale à 35 millions d'euros ; ce montant est susceptible d'être porté à un montant maximum de 45 millions d'euros.

Principales caractéristiques de l'unité de compte HSBC Green Investment

HSBC Green Investment	Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie / de capitalisation représentant chacune une fraction d'un titre de créance négociable à moyen terme de droit français. Disponible uniquement sur une sélection de contrats d'assurance-vie / de capitalisation (dans la gestion libre des contrats) ⁽¹⁾ .
Nature juridique	Titre de créance négociable à moyen terme de droit français émis par HSBC France présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Sous-jacent	- Indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30® (code SEESGSEP) - Cotations et valorisations disponibles sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SEESGSEP
Emetteur	- HSBC France, établissement de crédit et prestataire de services d'investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, noté A1 (Moody's) / AA- (S&P) / AA- (Fitch). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. - L'émetteur et l'organisme d'assurance des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, souscripteur de HSBC Green Investment, sont liés financièrement.
Adhérent / souscripteur du contrat investi en UC HSBC Green Investment	Personnes physiques et morales
Lieu de cotation	Euronext, Paris
Code ISIN	FR0013224334
Période et lieu de commercialisation	- Du 09/01/2017 au 18/02/2017 pour les adhésions / souscriptions aux contrats d'assurance-vie / de capitalisation ⁽¹⁾ . - Du 09/01/2017 au 10/03/2017 pour les versements complémentaires et arbitrages dans les contrats d'assurance-vie / de capitalisation ⁽¹⁾ . - En France uniquement, dans la limite de l'enveloppe disponible.
Durée de placement	8 ans
Devise	Euro
Valeur nominale	150 000 €
Valeur initiale de l'UC	Un cent-cinquantième de la valeur nominale du titre de créance négociable à moyen terme, soit 1 000 €
Date d'émission	Le 27/03/2017
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale
Date de constatation du niveau initial de l'indice	27/03/2017
Dates de constatation du niveau de l'indice	27/03/2018 ; 27/03/2019 ; 27/03/2020 ; 29/03/2021 ; 28/03/2022 ; 27/03/2023 ; 27/03/2024 ; 27/03/2025
Date d'échéance	27/03/2025
Liquidité et fréquence de valorisation	Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1 % pendant toute la durée de vie du produit. Contre-valorisation bimensuelle effectuée par deux organismes indépendants (Société Générale Securities Services et Pricing Partners), conformément à l'Article R332-14-1 du Code des Assurances.
Diffusion du cours	Sur www.hsbc.fr
Agent de calcul	HSBC Bank plc, ce qui peut être source de risque de conflit d'intérêt.
Commissions de HSBC Green Investment	Montant maximum annuel équivalent à 1 %, calculé sur la base du montant définitif de l'émission et inclus dans le prix d'achat. Le capital remboursé à l'échéance, tel que présenté dans ce document, prend déjà en compte ces frais.
Fiscalité	Fiscalité applicable à l'assurance-vie / la capitalisation.

A noter : le nombre d'UC est obtenu en divisant la part du montant affecté à l'UC par la valeur de l'UC. Il peut être référencé sur un contrat une fraction d'UC inférieure à 1 si la prime affectée au support est inférieure à la valeur de l'UC (se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat).

(1) Voir liste des contrats concernés en agence.

Avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• A chaque date anniversaire, en cas de stagnation ou de hausse de l'indice par rapport au niveau initial, l'investisseur bénéficie d'un coupon de 5,30 % du capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ versé sur le fonds en euros du contrat.• Le montant du coupon potentiel étant fixé à 5,30 % du capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾, la performance du titre peut être supérieure à celle de l'indice sous-jacent.• Remboursement du capital investi, diminué des frais d'entrée et de gestion du contrat, si l'indice clôture à la date du 8^e anniversaire au-dessus de 60 % de son niveau initial⁽⁴⁾.• Si à une date anniversaire le niveau constaté de l'indice est supérieur ou égal à 120 % de son niveau initial, les futurs coupons seront tous versés et le capital investi remboursé⁽⁴⁾ à l'échéance, diminué des frais d'entrée et de gestion du contrat, quelle que soit l'évolution de l'indice (effet « cliquet »).	<ul style="list-style-type: none">• Le support a une durée de 8 ans, il est important de maintenir son investissement pendant cette durée.• Toute sortie anticipée, quelle qu'en soit la cause (arbitrage, rachat, décès de l'assuré), se fera aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être totale.• L'investisseur subit une perte en capital pouvant être totale si l'indice clôture à la date du 8^e anniversaire en-dessous de 60 % de son niveau initial (en l'absence de l'activation de l'effet « cliquet »). Dans ce cas, la perte en capital ne sera pas compensée par le versement des coupons.• Le versement (ou non) des coupons dépend du niveau de constatation de l'indice.• Le coupon étant limité à 5,30 % par an du capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾, la performance du titre de créance peut être inférieure à celle de l'indice.• L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.• Le rendement du titre de créance à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40 % (en l'absence d'activation de l'effet « cliquet »).• Ce support est soumis au risque de défaut de l'émetteur HSBC France⁽⁵⁾.

Le programme Green Bonds

de HSBC France

Les obligations vertes (*Green Bonds*) permettent de lever des fonds pour investir dans des projets nouveaux ou existants ayant un impact positif sur l'environnement. L'émetteur d'une obligation verte s'engage à prêter à des projets éligibles un montant équivalent à celui collecté.

Ainsi, l'équivalent du montant total collecté sur le produit HSBC Green Investment sera prêté par HSBC France pour le financement de projets « verts » dans le respect du « HSBC Green Bond Framework ». Cette charte définit les critères généraux pour être éligible au programme « Obligations vertes ».

Les fonds collectés seront alloués à des projets et activités (y compris à des sociétés spécialisées) définis comme réalisant plus de 90 % de leur chiffre d'affaires dans l'un des secteurs éligibles : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion durable des déchets, les transports propres, l'adaptation au changement climatique.

HSBC France vous enverra annuellement un rapport permettant de faire le point sur l'avancement des projets verts financés. Le comité *Green Bonds* relira et approuvera chaque document. Il sera également mis à disposition sur le site public de HSBC France dédié aux relations avec les investisseurs.

La participation de HSBC Green Investment au programme des Green Bonds HSBC se matérialise par un engagement de la Banque à prêter un montant équivalent à celui collecté via HSBC Green Investment à des projets verts. Il s'agira d'une gestion de bilan et non pas de l'utilisation directe des sommes collectées pour financer les projets sélectionnés.

(1) Hors frais d'entrée et frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation (se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation). (2) Toute sortie anticipée, quelle qu'en soit la cause, se fera aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être total dans le scénario le plus défavorable. (3) Hors impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation. (4) Sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur. (5) La notation de l'émetteur est susceptible d'évoluer durant la vie de l'UC.

HSBC Green Investment

Investissez sur une durée de 8 ans et bénéficiez chaque année d'un coupon potentiel de 5,30 % selon l'évolution de l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30®⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾

Toutes les données présentées dans ce document (dont les illustrations sur la page suivante ainsi que les illustrations et détails du mécanisme de remboursement), y compris les taux de rendement, la notion de capital investi et de coupons potentiels, ne tiennent pas compte des frais inhérents à votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation ni des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur. Votre contrat supporte des droits d'entrée et/ou des frais d'arbitrage ainsi que des frais de gestion annuels qui viendront diminuer la performance du titre de créance. Les frais de gestion sont prélevés mensuellement par réduction du nombre d'unités de compte (UC). Vous pouvez retrouver le détail de ces frais sur la Notice d'Information / les Conditions Générales qui vous ont été remises lors de la signature de votre contrat ainsi que sur vos bulletins de versement complémentaire ou d'arbitrage (le cas échéant).

A titre d'illustration, un capital investi net de droit d'entrée ou de frais d'arbitrage de 2 000 € représentera 2 UC (la valeur initiale de l'UC étant fixée à 1 000 €). Ce nombre d'UC sera progressivement réduit par les frais de gestion pour atteindre 1,883 UC la 8^e année (pour un contrat supportant des frais de gestion de 0,75 % par an). Le remboursement du capital investi à l'échéance sera donc égal à 1 000 € multiplié par les 1,883 UC restantes, soit 1 883 €.

- Avec HSBC Green Investment, profitez d'une exposition au marché des actions européennes via l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30® (ci-après, « l'indice »), composé de 30 actions d'entreprises européennes sélectionnées selon les critères ESG (voir la présentation de cet indice ci-contre), dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice), et d'un coupon **potentiel** de 5,30 % par an du capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ (le coupon pouvant ne pas être versé) **en contrepartie d'un risque de perte en capital**.
- Investissez pour une durée de 8 ans dans le cadre fiscal de votre contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation : le titre de créance HSBC Green Investment est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte (UC) dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Le présent document décrit les caractéristiques de HSBC Green Investment et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Vous supportez seul l'intégralité des fluctuations des unités de compte sur lesquelles vous avez investi.**
- Toute sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur avant l'échéance (rachat total ou partiel, arbitrage) ou en cas de décès de l'adhérent / du souscripteur peut se traduire par une perte en capital dont le montant ne peut être déterminé a priori, la sortie anticipée se faisant aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable.
- La valorisation quotidienne de HSBC Green Investment dépend essentiellement de l'évolution de l'indice sous-jacent et des taux d'intérêt. D'autres paramètres sont susceptibles d'influencer la valorisation tels que la volatilité de l'indice ou encore le taux de dividendes versé par les actions composant l'indice.

Les descriptions ci-après ne tiennent pas compte des frais inhérents au contrat support du titre de créance qui viendront diminuer le rendement final ou majorer la perte constatée du titre de créance (cf. encadré ci-dessus), ni des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat.

Détails du mécanisme de versement des coupons potentiels

- Le 27/03/2017, le niveau initial de l'indice est relevé. Chaque année, à date anniversaire, le niveau de l'indice est constaté.
- Si le niveau de l'indice constaté à la date anniversaire est supérieur ou égal à son niveau initial, un coupon de 5,30% du capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat d'assurance-vie / de capitalisation dans les 10 jours ouvrés.
- Si l'indice a baissé par rapport à son niveau initial, aucun coupon ne sera versé au titre de l'année considérée.

Présentation de l'effet « cliquet »

- A chaque date anniversaire, le niveau de l'indice est constaté. S'il est supérieur ou égal à 120 % de son niveau initial, le cliquet s'active.
- Activation du cliquet : tous les futurs coupons seront versés chaque année, automatiquement et sans frais, sur le fonds en euros du contrat, quel que soit le niveau de l'indice aux dates anniversaires suivantes. Le capital investi sera également remboursé à l'échéance, diminution faite des frais du contrat⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ quel que soit le niveau final de l'indice.

Détails du remboursement à l'échéance des 8 ans (en l'absence d'activation de l'effet « cliquet »)

Cas favorable : l'indice, à la date du 8^e anniversaire, présente un niveau supérieur ou égal à son niveau initial. Un coupon de 5,30 % capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ est versé sur le fonds en euros dans les 10 jours ouvrés. Le capital investi diminué des frais de gestion du contrat⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ est versé sur le fonds en euros ou sur un fonds monétaire.

Cas intermédiaire : l'indice, à la date du 8^e anniversaire, présente un niveau inférieur à son niveau initial sans que cette baisse soit supérieure à 40 %. Le capital investi est remboursé sans frais sur le fonds en euros ou un fonds monétaire, diminué des frais de gestion du contrat⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾, mais aucun coupon ne sera versé au titre de cette 8^e année.

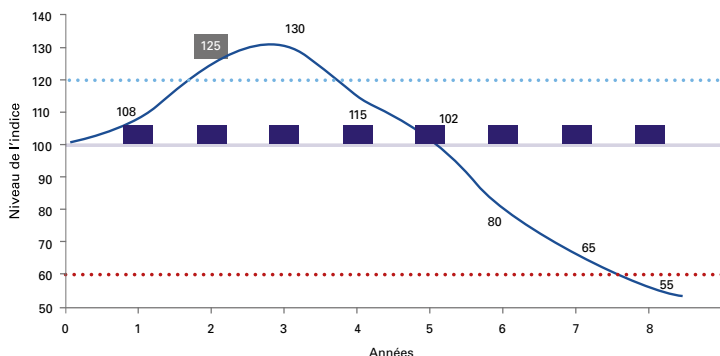
Cas défavorable : l'indice, à la date du 8^e anniversaire, présente une baisse supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur subit une perte en capital égale à celle présentée par l'indice : à titre d'illustration, si le niveau de l'indice a baissé de 45 %, l'investisseur subira une perte de 45 % du capital investi majorée des frais du contrat⁽³⁾⁽⁴⁾. Dans le cas le plus défavorable, à savoir si le niveau de l'indice atteint 0, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.

(1) Hors frais d'entrée et frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation (se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation). (2) Toute sortie anticipée, quelle qu'en soit la cause, se fera aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable. (3) Hors impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation. (4) Sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Illustrations des mécanismes de remboursement selon l'évolution de l'indice

Les exemples ci-dessous sont donnés à titre purement indicatif et informatif, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Ils ne préjugent en rien de résultats futurs du support et ne tiennent pas compte des frais inhérents au contrat support du titre de créance ni de la fiscalité applicable (cf. encadré ci-contre).

Scenario favorable : l'indice évolue positivement et permet l'activation de l'effet « cliquet » en année 2.



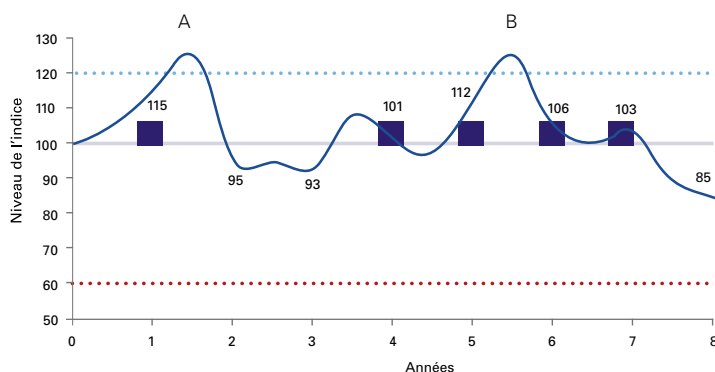
En année 2, le niveau constaté de l'indice est supérieur à 120 % de son niveau initial. Par conséquent, quel que soit le niveau de l'indice lors des constatations suivantes, un coupon de 5,30 % du capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ est versé chaque année. De même, à l'échéance, le capital investi est remboursé⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾.

A noter qu'en cas d'évolution favorable de l'indice, le plafonnement du coupon à 5,30 % du capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ peut conduire à une rémunération moindre que celle d'un investissement direct dans l'indice.

Taux de rendement annuel : 5,30 %⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ (contre -7,20 % en cas d'investissement direct dans l'indice).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Versement en % du nominal ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	5,30 %	5,30 %	5,30 %	5,30 %	5,30 %	5,30 %	5,30 %	105,30 %
Valeur de l'indice	108	125	130	115	102	80	65	55

Scenario intermédiaire : l'indice présente des niveaux variables à chaque date anniversaire tout en présentant, en année 8, un niveau supérieur à 60 % de son niveau initial. L'effet « cliquet » ne peut être activé.



Le contrat bénéficie en année 1-4-5-6 et 7 d'un coupon plafonné à 5,30 % capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ et du remboursement capital investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ à la date du 8^e anniversaire.

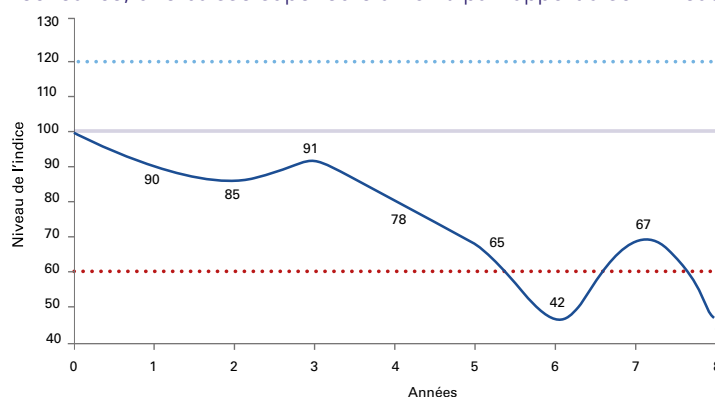
Il ne touchera aucun coupon en année 2-3 et 8, le niveau relevé de l'indice étant inférieur à son niveau initial.

A noter que le niveau de l'indice peut dépasser ponctuellement les 120 % de son niveau initial sans que le mécanisme du « cliquet » ne s'active (points A et B). En effet, ce niveau doit obligatoirement avoir été atteint lors d'une constatation à la date anniversaire pour qu'il puisse être activé.

Taux de rendement annuel : 3,30 %⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ (contre -2,01 % en cas d'investissement direct dans l'indice).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Versement en % du nominal ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	5,30 %	-	-	5,30 %	5,30 %	5,30 %	5,30 %	100 %
Valeur de l'indice	115	95	93	101	112	106	103	85

Scenario défavorable : l'indice présente à chaque date anniversaire un niveau inférieur à son niveau initial et, à l'échéance, une baisse supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial.



Le contrat ne bénéficie d'aucun coupon de 5,30 %. Le remboursement du capital investi à la date du 8^e anniversaire se fera après déduction de la baisse de l'indice, -53 % dans cet exemple. Il sera donc remboursé pour 47 % du montant initialement investi⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾.

Le versement d'éventuels coupons durant les années précédentes ne suffit pas à compenser une perte en capital à maturité en cas de baisse de l'indice supérieure à 40 %.

Taux de rendement annuel : -9,01 %⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Versement en % du nominal ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	47 %
Valeur de l'indice	90	85	91	78	65	42	67	47

■ Versement du Coupon Seuil de perte en capital à l'échéance Seuil de garantie future — Evolution de l'indice — Niveau initial

(1) Hors frais d'entrée et frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation (se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation). (2) Toute sortie anticipée, quelle qu'en soit la cause, se fera aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être total dans le scénario le plus défavorable. (3) Hors impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation. (4) Sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Présentation de l'indice STOXX Europe

ESG Leaders Select 30[®](1)

L'indice est une extraction de l'indice STOXX Global ESG Leaders. Les critères ESG (fournis par Sustainalytics) qui permettent sa construction se définissent ainsi :

- **Environnement** : mesure de l'impact de l'activité et des produits de la société sur l'environnement ;
- **Social** : conséquences de l'activité de la société sur les employés, clients, fournisseurs et les collectivités locales ;
- **Gouvernance** : bonne et saine gestion de la société.

L'indice est construit afin de regrouper les titres européens à volatilité réduite et dividendes élevés. Pour ce faire, ont été exclus les titres dont la volatilité est la plus élevée. Parmi les titres restants sont sélectionnées les 30 actions présentant le dividende historique le plus élevé. Elles sont enfin pondérées par l'inverse de leur volatilité (le titre le moins volatil se voit attribuer le poids le plus important dans l'indice dans la limite de 10 %). La composition de l'indice est revue trimestriellement.

Les cotations et valorisations de l'indice sont disponibles sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SEESGSEP

Entreprise	Secteur d'activité	Pays	Poids (%)
IBERDROLA	Matières Premières	Espagne	4,50
RED ELECTRICA CORPORATION	Matières Premières	Espagne	4,40
ENAGAS	Matières Premières	Espagne	4,05
GECINA	Immobilier	France	3,96
MUENCHENER RUECK	Assurance	Allemagne	3,93
SWISSCOM	Télécommunications	Suisse	3,89
SWISS REINSURANCE COMPANY	Assurance	Suisse	3,81
FERROVIAL	Construction	Espagne	3,57
ABERTIS INFRASTRUCTURAS	Industrie	Espagne	3,57
BIC	Biens de consommation	France	3,51
TERNA	Matières Premières	Italie	3,49
SNAM RETE GAS	Matières Premières	Italie	3,45
CRODA INTERNATIONAL	Chimie	Royaume-Uni	3,41
GAS NATURAL SDG	Matières Premières	Espagne	3,34
FONCIERE DES REGIONS	Immobilier	France	3,34
ICADE	Immobilier	France	3,31
UNITED UTILITIES GRP	Matières Premières	Royaume-Uni	3,30
SWEDISH MATCH	Biens de consommation	Suède	3,26
NN GROUP	Assurances	Pays-Bas	3,07
KLEPIERRE	Immobilier	France	3,06
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	Matières Premières	Portugal	3,03
DANSKE BANK	Banque	Danemark	2,96
ALLIANZ	Assurance	Allemagne	2,93
SUEZ ENVIRONNEMENT	Matières Premières	France	2,90
TELIA COMPANY	Télécommunications	Suède	2,88
HAMMERSON	Immobilier	Royaume-Uni	2,86
HENNES & MAURITZ B	Distribution	Suède	2,86
VODAFONE GRP	Télécommunications	Royaume-Uni	2,68
KNP	Télécommunications	Pays-Bas	2,43
BRITISH LAND COMPANY	Immobilier	Royaume-Uni	2,25

Source : www.stoxx.com. Données au 9 décembre 2016

(1) STOXX Europe ESG Leaders Select 30[®] est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Limited, Zurich, Suisse (les « Concédants »), laquelle est utilisée sous licence. Les Concédants ne parrainent pas, n'approuvent pas, ne vendent pas et n'assurent pas la promotion des titres et/ou instruments financiers basés sur l'Indice et, de même, aucun Concédant ne saurait être tenu responsable au titre de ces derniers. Les informations relatives à l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30[®] et sa valorisation sont disponibles sur le site www.stoxx.com ainsi que dans la presse financière. **Le STOXX Europe ESG Leaders Select 30[®] ne réinvestit pas les dividendes détachés par les actions le composant.**

Simulations historiques

Des tests ont été réalisés sur des placements similaires à HSBC Green Investment pour des maturités de 8 ans, et ont été lancés quotidiennement entre le 21/06/2004 (date de la création de l'indice) et le 05/12/2008, soit 1 150 simulations. Le taux de rendement interne moyen de ces simulations sur la période est de 3,16 %. Les simulations effectuées sur la base de données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le support s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du support lors des différentes phases de marché ces dernières années.

Taux de rendement annualisés

Maximum	5,30 %
Moyen	3,16 %
Minimum	0,00 %

Sur la période observée, les simulations des performances passées n'ont pas donné lieu à un taux de rendement annualisé négatif, ce qui signifie que la valeur finale de l'indice n'a jamais été inférieure à 60 % de sa valeur initiale à l'échéance des simulations. Ce scénario défavorable pourrait toutefois avoir lieu sur des périodes futures.

Ces résultats se réfèrent à des simulations des performances passées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne tiennent également pas compte des frais d'entrée et de gestion du contrat d'assurance-vie / de capitalisation.

Fréquence d'activation de l'effet « cliquet »

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Fréquence	27 %	18 %	0 %	0 %	2 %	7 %	8 %	0 %

- 100 % des simulations effectuées ont conduit a minima à un remboursement de la valeur nominale du titre de créance⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾.
- Sur la période observée, l'effet cliquet aurait été activé dans 62 % des cas (27 % au bout de la 1^{re} année, 18 % la 2^e année, 3 % la 5^e année, 7 % la 6^e année et 8 % la 7^e année).
- Sur la période observée, l'investisseur aurait reçu un coupon annuel dans 60 % des cas (soit parce que la valeur de l'indice constatée était supérieure à la valeur initiale, soit par activation de l'effet cliquet).

Comparaison des rendements de l'indice et du titre de créance pour chaque date de lancement



Dans 90,47 % des cas simulés sur la période observée, le taux de rendement annuel d'un investissement dans HSBC Green Investment sur une durée de 8 ans aurait été supérieur au taux de rendement annuel d'un investissement direct dans l'indice.

Source : Bloomberg

(1) Hors frais d'entrée et frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation (se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation). (2) Toute sortie anticipée, quelle qu'en soit la cause, se fera aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être total dans le scénario le plus défavorable. (3) Hors impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation.

Principaux autres facteurs de risques

Risque de crédit : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur HSBC France en tant qu'émetteur ; en conséquence, l'insolvabilité de l'émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Avertissements

Document promotionnel à caractère non contractuel

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation du titre de créance : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance (Mention précisée conformément à la recommandation 2011-R-03 du 6 mai 2011 publiée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Le souscripteur / l'adhérent éventuel devra au préalable s'assurer de la compatibilité de la souscription avec la réglementation dont il relève. Il lui appartient, avant toute décision d'investissement, de s'assurer que le support considéré correspond à sa situation financière et à ses objectifs d'investissement.

Les performances et simulations de performance passées ne préjugent en rien des résultats futurs. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse.

Lors d'une adhésion / souscription ou d'un versement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie / de capitalisation, vous devez prendre connaissance des Conditions Générales / de la Notice d'Information du contrat et de l'annexe « Supports financiers » présentant les supports disponibles sur le contrat et les frais applicables, ainsi que de l'annexe HSBC Green Investment pour tout investissement sur ce support.

Une information complète sur le produit, en particulier sur les facteurs de risque, ne peut être obtenue qu'en lisant la documentation financière de NEU MTN mis à jour auprès de la Banque de France le 17/11/2016 et le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro n°17-002 en date du 4 janvier 2017. **Il est recommandé aux souscripteurs / adhérents de se reporter à la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus.**

Le programme d'émission et le prospectus sont disponibles sans frais en agence, sur le site Internet de la Banque de France (www.banque-france.fr) et sur celui de l'Émetteur (<http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/investor-relations/debt-issuance>).

HSBC Assurances Vie (France) ne s'engage que sur le nombre d'UC et non sur leur valeur. Les montants des UC ne sont pas garantis par l'assureur mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'adhérent / le souscripteur supporte seul ce risque de fluctuation.

HSBC France

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris

Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris.

Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - <https://www.orias.fr>) sous le n°07 005 894.

HSBC Assurances Vie (France)

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris

Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris - Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Entreprise régie par le Code des Assurances. 01/2017 - Réf. : 16.100.62